RENONCEMENT AUX SOINS DES FRANCAIS PROPOSITIONS CONJOINTES

PHARMACIENS ET MÉDECINS GÉNÉRALISTES **AVEC LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS**

e constat

Depuis plus de deux mois l'information sanitaire est pratiquement exclusivement tournée vers la prise en charge des patients possiblement atteints par le Covid19. La comptabilité quotidienne des malades en réanimation ou des décès, le traitement médiatique de cette maladie relatant uniquement les formes graves ont créé une psychose dans la population; les personnes les plus fragiles ayant du mal à réaliser que le risque de déséguilibre de leurs maladies chroniques était souvent supérieur au risque d'atteinte par le covid19.

Les messages des autorités, relayés de manière parfois erronée ont eu pour conséquence de laisser croire à certains des patients atteints de maladie chronique que leurs problèmes de santé passaient au second plan⁽¹⁾. Certains patients ne voulaient pas occuper les médecins et pharmaciens pensant que ces derniers avaient mieux à faire avec la gestion de l'épidémie (y compris dans les territoires où le virus ne s'est pas propagé).

Par ailleurs certains patients ont supposés que les cabinets médicaux ou les pharmacies étaient des lieux dangereux où l'on pouvait contracter le Covid!

Le ministère de la santé a très rapidement renouvellement autorisé le pharmaciens des traitements chroniques à partir des ordonnances précédentes même périmées et la téléconsultation par les médecins pour la prise en charge des patients malades du Covid mais aussi pour tous les patients.

Si ces mesures ont permis de répondre dans l'urgence à une situation qui aurait pu être catastrophique, elles induisent néanmoins certaines difficultés : les médecins traitants seuls ou les pharmaciens seuls ne peuvent s'assurer que les patients ne négligent pas la prise en charge de leurs maladies chroniques ou que des problèmes de santé ne sont pas ignorés par les patients de peur de consulter.













RENONCEMENT AUX SOINS DES FRANÇAIS PROPOSITIONS CONJOINTES PHARMACIENS ET MÉDECINS GÉNÉRALISTES AVEC LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

PROPOSITIONS CONJOINTES SFSPO — SFMG

La Société Francophone des Sciences Pharmaceutiques Officinales (SFSPO) et la Société Française de Médecine Générale (SFMG) recommandent aux pharmaciens et aux médecins de s'associer de manière organisée et coordonnée pour permettre aux pharmaciens de :

- repérer les patients qui pourraient nécessiter un rendez-vous chez leur médecin traitant pour éviter une dégradation de leur santé,
- permettre au pharmacien de renouveler une ordonnance périmée de moins de 3 mois pour les patients ayant une pathologie chronique stabilisée,
- d'alerter le médecin traitant en cas d'évolution récente de l'état de santé (perte d'autonomie, perte de repère et d'intérêt, diminution de l'appétit, etc...) lors des renouvellements d'ordonnances.
- Pour les patients ayant eu un renouvellement du traitement de leur maladie chronique par téléconsultation, informer le pharmacien de cette modalité de consultation (inscription sur l'ordonnance) afin qu'il puisse être vigilant et rechercher les signes d'évolution négative de l'état de santé.

- ➤ Ainsi en cas de signal d'une altération de l'état de santé du patient, celui ci doit être orienté vers son médecin traitant afin d'être réexaminé. Le pharmacien doit pouvoir conseiller le patient sur le délai de ce nouveau contact.
- ➤ La transmission dématérialisée des ordonnances doit se faire uniquement par messagerie sécurisée et directement entre le médecin et le pharmacien
- ➤ Les pharmaciens et leurs équipes doivent rappeler aux patients qu'ils ne doivent pas modifier leur traitement sans avoir pris l'avis de leur pharmacien ou de leur médecin traitant.
- Les patients atteints par des maladies chroniques sont invités à discuter avec leur médecin ou leur pharmacien des troubles de santé nouveaux dont ils pourraient être sujets.

(1) Rappelons qu'en mars le message était "si vous êtes malades restez chez vous n'allez pas voir votre médecin et en cas de difficultés respiratoires appelez le 15".









